



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe

Question écrite n° 85190

Texte de la question

M. Éric Jalton interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les mesures actées et mises en oeuvre pour lutter contre les cambriolages des commerçants en nette augmentation sur l'île de Marie-Galante.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'évolution à la hausse du nombre des cambriolages des commerçants sur l'île de Marie-Galante et souhaite connaître les mesures actées et mises en oeuvre par les services de sécurité intérieure. Il convient de préciser que le nombre de cambriolages perpétrés à l'encontre des commerçants de l'île de Marie-Galante est en baisse très significative cette année. Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2009, quarante faits ont été recensés par la gendarmerie nationale, alors que sur la même période de 2010 seulement seize infractions ont été enregistrées. Le sentiment d'une recrudescence des cambriolages des commerçants de Marie-Galante évoquée par l'honorable parlementaire résulte sans doute d'une concentration de faits délictueux lors du week-end des fêtes pascales. Ainsi, les dix cambriolages perpétrés les 27 et 28 mars 2010 ont provoqué une vive émotion des commerçants de l'île. La gendarmerie a rapidement réagi en réorganisant ses services de surveillance diurnes et nocturnes. La qualité de l'action de la gendarmerie nationale a permis l'arrestation de plusieurs personnes, très défavorablement connues à Marie-Galante, qui étaient impliquées dans ces cambriolages. La gendarmerie a ensuite mis en place une campagne de sensibilisation auprès des commerçants (remise de plaquettes d'information), puis a incité à la constitution d'un comité de lutte contre la délinquance dans la commune de Grand-Bourg. Par ailleurs, une collaboration plus étroite entre la gendarmerie nationale, les policiers municipaux et les douaniers s'est instaurée. De plus, l'agglomération de Grand-Bourg a bénéficié du renfort ponctuel du peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) de Pointe-à-Pitre et des escadrons de gendarmerie mobile déplacés en Guadeloupe dans le cadre normal des rotations. Il convient de préciser qu'outre la baisse du nombre de cambriolages des commerçants de l'île de Marie-Galante enregistrée depuis le début de l'année les taux d'élucidation de ces infractions est passé de 12,94 % en 2009 à 64,51 % en 2010. L'honorable parlementaire peut donc constater que les mesures qui ont été mises en oeuvre par les services de gendarmerie ont été efficaces, permettant ainsi une nette inflexion du nombre des cambriolages de commerçants sur l'île et une meilleure résolution de ces infractions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85190

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8256

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 529